



# Rencontre CPD – direction CPAM

## du 17 avril 2023

*Les membres de la CPD (section professionnelle) ont été reçus ce lundi 17 avril par la direction de la CPAM 54. Il s'agit d'une démarche nationale proposée par la FNO.*

*Etaient présents :*

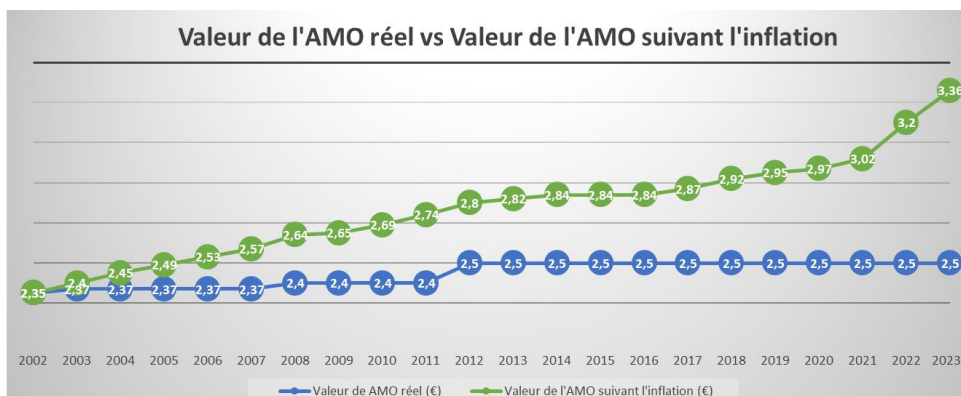
- *Amélie KOENIG, présidente de la CPD*
- *Anne BEILER, commissaire paritaire*
- *Grégory BYNEN, commissaire paritaire*
- *Marie Jacquot, commissaire paritaire*
- *Antoine GARDAVAUD, Sous-directeur de la régulation des relations avec les professionnels de santé*
- *Gaëlle LANGLARD, Responsable du service gestion du risque et lutte contre la fraude, secrétaire CPD des orthophonistes.*

### **Ce qu'il faut en retenir :**

Nous avons exposé nos problématiques :

A savoir que notre profession milite depuis des années pour une revalorisation de notre lettre clé (AMO), non revalorisée depuis plus de 10 ans (2012).

Nous subissons une baisse très importante du pouvoir d'achat. Si l'AMO avait suivi l'inflation, il serait aujourd'hui à 3,20 euros. Il est aujourd'hui à 2,50 euros.



\* projection à fin 2023 avec une inflation à 5 %  
 In « L'orthophoniste n°427, mars 2023 » éditée par la FNO.

Nous sommes la profession de santé en libéral aux revenus les plus bas.

Cela se traduit par une perte d'attractivité.

La démographie des orthophonistes de Meurthe-et-Moselle en libéral stagne alors que notre champ de compétences devient plus vaste et nous assurons les suivis des patients auparavant suivis par nos confrères en salariat, au sein des structures.

Les délais d'attente pour une prise en charge orthophonique s'allongent, ce qui entraîne une aggravation des troubles ou un renoncement aux soins.

Il nous faut trouver des solutions !

➔ **Nous avons donc demandé la ré ouverture des négociations avec une lettre de cadrage ministérielle permettant la revalorisation de l'AMO, mesure indispensable pour préserver notre profession.**

**Nous avons complété nos propos en soulignant :**

- Les derniers avenants n'ont revalorisé que certains actes, donc inégalitaires
- Les tâches administratives de plus en plus chronophages, notamment pour les patients auparavant suivis en structure (virage ambulatoire – charge de travail supplémentaire pour les libéraux) – estimation à 11h hebdomadaires de tâches administratives (non rémunérées)
- Epuisement professionnel (nombreuses reconversions)
- Sentiment manque de reconnaissance
- Vigilance quant à la naissance de plateformes payantes avec « coaching en orthophonie » ou autres professions proposant des services aux valeurs déontologiques et éthiques en inadéquation avec la profession.
- Nous évoquons l'absentéisme de certains patients. La CPAM propose de nous intégrer à la campagne de sensibilisation, déjà en cours pour les médecins.

### **Il nous a été répondu :**

- Ce sont des questions légitimes qui se rencontrent chez les autres professionnels de santé
- Négociations conventionnelles tendues actuellement auxquelles les nôtres s'ajoutent.
- Mal être reconnu dans les professions de santé
- La CPAM nous interroge quant à l'impact de ParcoursSup : *Nous répondons que l'impact plutôt négatif avec plus d'abandons d'étudiants durant le cursus.*
- Concernant les tâches administratives, la CPAM évoque la suppression de certaines DAP. *Nous répondons qu'il s'agit d'un premier pas et que nous attendons sa totale suppression.* Ils sont très surpris d'apprendre que certains orthophonistes participent à des réunions non rémunérées...
- La CPAM a son mot à dire sur le futur zonage : augmenter le nombre de zones sous-denses (avec ses avantages financiers) pourra peut-être inciter les collègues à s'installer dans ces secteurs.
- Nos interlocuteurs reconnaissent la légitimité de nos revendications, le fait que nous soyons les professionnels de santé les moins valorisés tout en étant les plus respectueux du cadre conventionnel...
- Concernant les plateformes (ou d'autres professionnels), la CPAM prend bonne note et nous conseille de signaler ces pratiques à l'ARS
- Questionnement sur la revalorisation des indemnités kilométriques. *Nous répondons que cette revalorisation est dérisoire dans nos revenus.*
- La CPAM rappelle que les CPTS et les autres formes d'exercice coordonné peuvent être une réponse avant la suite qui sera donnée par le national. *Nous répondons que tous les territoires ne sont pas couverts mais que toutefois beaucoup d'orthophonistes sont engagés dans ces formes d'exercices et force de propositions.*

**→ Un courrier co-signé par la direction de la CPAM et les membres de la CPD part ces prochains jours à l'échelon régional afin de faire remonter à la CNAM et aux instances concernées.**

Les membres de la CPD 54.